

Résolution V/10 : Systèmes de surveillance de la santé pour le Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs afin de prévenir l'exposition aux produits chimiques et de protéger la santé humaine contre cette exposition

La Conférence,

Ayant à l'esprit la résolution WHA76.17 de l'Assemblée mondiale de la Santé sur l'incidence des produits chimiques, des déchets et de la pollution sur la santé humaine, dans laquelle l'Assemblée prie le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé de prêter, sur demande, un concours aux pays, en particulier les pays en développement afin qu'ils puissent élaborer des programmes nationaux ou régionaux de biosurveillance humaine des produits chimiques préoccupants, par le renforcement des capacités et le transfert de technologies selon des modalités librement consenties et mutuellement convenues et dans le respect des obligations internationales, en vue de les aider à détecter les risques potentiels pour les groupes de population sur leur territoire, recueillir des données pour étayer l'élaboration de politiques publiques, et appuyer l'amélioration des systèmes de santé nationaux,

Consciente qu'il importe de mettre en œuvre des interventions visant à prévenir et à assurer la détection précoce de l'exposition aux produits chimiques et aux déchets,

Ayant à l'esprit que plus de la moitié des pays du monde n'ont pas de centre antipoison¹,

Tenant compte des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé pour la création d'un centre antipoison, qui informent sur les services qui peuvent être offerts par un centre antipoison et contiennent des informations pratiques détaillées sur la planification et le fonctionnement de ces centres²,

Tenant également compte du rôle que jouent les centres antipoison, tel que décrit dans la feuille de route de l'Organisation mondiale de la Santé sur les produits chimiques pour accroître la participation du secteur de la santé à la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs³,

Notant qu'un centre antipoison est une unité spécialisée qui fournit des conseils pour prévenir l'exposition et apporter un soutien pour la réduction des risques, l'éducation et la formation, la recherche, les alertes concernant les incidents chimiques, ainsi que le diagnostic et la gestion des intoxications,

Sachant qu'il importe de remédier au manque de disponibilité d'antidotes pour lutter contre les effets toxiques des intoxications par des substances chimiques et d'envisager la possibilité de collaborer au niveau régional sur ces questions,

Reconnaissant l'importance des centres antipoison pour la santé et la sécurité des individus, des communautés et des institutions, et le rôle plus large qu'ils jouent dans la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets,

Reconnaissant également le rôle important des centres antipoison dans l'élaboration de politiques de santé publique pertinentes pour les approches multisectorielles de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, en fournissant un système harmonisé et comparable pour la collecte et l'enregistrement d'informations sur les cas d'exposition chronique et aiguë à des produits chimiques et pour la surveillance,

¹ Observatoire mondial de la santé de l'Organisation mondiale de la Santé, « World directory of poisons centres », disponible à l'adresse <https://www.who.int/data/gho/data/themes/topics/indicator-groups/poison-control-and-unintentional-poisoning>.

² Organisation mondiale de la Santé, *Guidelines for Establishing a Poison Centre* (2020), disponible à l'adresse <https://who.int/publications/i/item/9789240009523>.

³ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-FWC-PHE-EPE-17.03>.

Consciente que des systèmes de surveillance sont essentiels pour la protection de la santé humaine et qu'ils font partie intégrante des systèmes nationaux de gestion des produits chimiques et des déchets⁴,

1. *Encourage* le renforcement des liens institutionnels entre les centres antipoison et les ministères/autorités chargés de la santé et d'autres organismes gouvernementaux, le cas échéant, afin d'assurer une gestion rationnelle des produits chimiques ;
2. *Engage* les parties prenantes à mettre en place et à renforcer les systèmes de surveillance dans le cadre des systèmes nationaux de gestion des produits chimiques et des déchets afin de favoriser la mise en œuvre du Cadre mondial relatif aux produits chimiques – Pour une planète sans produits chimiques ni déchets nocifs ;
3. *Encourage* l'élaboration d'une proposition visant à créer un réseau mondial chargé de la collecte de données de surveillance de la santé et de l'analyse des tendances concernant certains produits chimiques préoccupants ;
4. *Invite* l'Assemblée mondiale de la Santé à examiner la présente résolution lors de l'examen de la feuille de route actualisée sur les produits chimiques à sa soixante-dix-huitième session, et à appuyer sa mise en œuvre, le cas échéant.

⁴ Voir Organisation mondiale de la Santé, *Guidelines for Establishing a Poison Centre*, chap. 5 (sur la toxicovigilance et la prévention des intoxications) et 8 (sur les lignes directrices pour les centres antipoison).